



Exigences en matière d'admissibilité des entraîneurs pour les Championnats nationaux de Volleyball Canada 2024

Les exigences en matière d'admissibilité des entraîneurs pour les Championnats nationaux jeunesse de Volleyball Canada permettent d'assurer que tous les entraîneurs participant aux Championnats nationaux possèdent les connaissances et la formation nécessaires pour offrir à chaque athlète une expérience sportive sécuritaire, inclusive et responsable.

Principes directeurs

Tous les athlètes ont droit à un(e) entraîneur(e) certifié(e) par le PNCE.

Tous les entraîneurs ont la responsabilité de :

- Avoir la formation requise pour offrir à tous les athlètes et participants un environnement qui est physiquement, mentalement, émotionnellement et socialement sécuritaire.
- Avoir la formation requise pour être en mesure de fournir un environnement d'apprentissage responsable qui incorpore les méthodes d'enseignement de VC, les directives techniques et les principes de développement à long terme de l'athlète.
- Veiller à ce que toutes les formations soient à jour et révisées en fonction des besoins afin de pouvoir offrir à tous une expérience sportive sécuritaire et responsable.

Exigences d'admissibilité

Les entraîneurs-chefs faisant partie d'une équipe qui participe aux Championnats nationaux doivent satisfaire aux exigences énumérées ci-dessous pour être admissibles à la participation. Ces exigences s'appliquent à tous les entraîneurs, quel que soit leur statut de certification. Toutes les personnes en autorité doivent remplir la vérification accrue des renseignements de la police, le formulaire de divulgation de la vérification des antécédents judiciaires et suivre la formation sur la sécurité dans le sport. Les personnes en autorité comprennent toute personne assignée à une équipe.

SANCTIONS : Les entraîneurs-chefs qui ne respectent pas l'une ou l'autre des exigences ne pourront pas s'impliquer avec leur équipe à quelque titre que ce soit en 2024 et ne figureront pas sur la formation. Aucune exemption ne sera accordée.

Exigences pour les entraîneurs-chefs	Vérification accrue des renseignements de la police*	Coûts variables	<i>Vérification accrue des renseignements de la police effectuée au cours des trois dernières années</i>
	Formulaire de divulgation de la vérification des antécédents*	Gratuit	<i>Le formulaire de divulgation de la vérification des antécédents doit être rempli annuellement</i>
	Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)*	Gratuit	<i>Des crédits seront aussi accordés pour des programmes équivalents reconnus par Sport Canada, c'est-à-dire Respect et sport pour les entraîneurs et les leaders d'activité.</i>
	Module d'apprentissage en ligne Prendre une tête d'avance**	Gratuit	<i>Le module d'apprentissage en ligne Prendre une tête d'avance fournit aux entraîneurs les informations les plus récentes en matière de gestion des commotions cérébrales.</i>
	Fondements du volleyball en ligne **	89 \$	<i>La formation en ligne sur les fondements du volleyball présente aux entraîneurs les méthodes d'enseignement de VC et les principes de développement à long terme de l'athlète.</i>

Mise à jour le 12 septembre 2023

Ce document peut être modifié sans préavis.



Exigences en matière d'admissibilité des entraîneurs pour les Championnats nationaux de Volleyball Canada 2024

	Évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques (PDE)**	85 \$ ou gratuit	<i>Un crédit pour l'évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques (PDE) est requis. Les entraîneurs peuvent choisir de suivre le module multisports PDE du PNCE et d'effectuer ensuite l'évaluation en ligne du module PDE gratuitement. Ils peuvent aussi passer directement à l'évaluation en ligne du module PDE (sans suivre le module) pour 85 \$.</i>
--	---	------------------	---

DÉLAIS : En attente de l'approbation des membres provinciaux et territoriaux* et le 30 mars 2024 **.

Exigences en matière de certification pour les entraîneurs-chefs :

DATE LIMITE : 30 mars 2024

SANCTIONS : Les entraîneurs-chefs qui ne satisfont pas aux exigences décrites ci-dessous pour 2024 seront assujettis à une amende de 250 \$CA, payable avant la participation aux Championnats nationaux. Tout(e) entraîneur(e) qui a reçu une amende aux Championnats nationaux de Volleyball Canada en 2023 ne sera pas admissible à participer en 2024 s'il ou elle ne satisfait pas aux exigences énumérées ci-dessous.

2024	
14U 15U 16U	Les entraîneurs-chefs qui participent pour la première fois aux Championnats nationaux 14U, 15U ou 16U doivent avoir suivi un ATELIER D'ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT . Les entraîneurs-chefs qui participent aux Championnats nationaux 14U, 15U ou 16U pour la troisième fois ou plus doivent avoir le statut ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT CERTIFIÉ(E) .
17U ET 18U	Les entraîneurs-chefs qui participent pour la première fois aux Championnats nationaux 17U ou 18U doivent avoir suivi un ATELIER D'ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT AVANCÉ (INTÉRIEUR) . Les entraîneurs-chefs qui participent aux Championnats nationaux 17U ou 18U pour la troisième fois ou plus doivent avoir le statut ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT AVANCÉ .
NOTES IMPORTANTES : Les entraîneurs-chefs qui ont obtenu le statut d'entraîneur(e) certifié(e) dans le contexte approprié sont toujours tenus de satisfaire aux exigences et de maintenir un statut actif dans Le casier du PNCE. Les entraîneurs ayant un statut « inactif(tive) » ne sont pas admissibles. Veuillez consulter le Guide de maintien de la certification du PNCE de Volleyball Canada pour savoir comment demeurer actif(tive) . Un(e) entraîneur(e) qui est passé(e) du groupe d'âge 14U-16U au groupe d'âge 17U-18U doit satisfaire aux exigences appropriées pour la catégorie 17U-18U. Un(e) entraîneur(e) qui satisfait aux exigences de la catégorie 17U-18U est admissible à la catégorie 14U-16U, mais il ou elle est invité(e) à suivre une formation dans le contexte approprié.	



Exigences en matière d'admissibilité des entraîneurs pour les Championnats nationaux de Volleyball Canada 2024

Une demande de dérogation aux exigences de certification après la date limite du 30 mars 2024 ne **sera prise en compte que dans les conditions suivantes** :

1. Entraîneur(e)-chef de première année dans la catégorie 14U ou 15U. Cette information sera vérifiée dans Le casier en fonction des dates d'achèvement des exigences, c.-à-d. Activité initiale dans Le casier — automne 2023-hiver 2024.
2. Un(e) entraîneur(e)-chef est affecté(e) à une équipe après le 30 mars 2024 — selon les changements aux équipes approuvés par VC.
3. Une APT n'est pas en mesure d'offrir un atelier ou de fournir un évaluateur avant la date limite en raison de circonstances imprévues.
4. Le casier envoie une confirmation du développement professionnel suivi au cours des trois mois précédents (janvier-mars 2024) et cette confirmation n'inclut pas les exigences obligatoires.

La demande de dérogation sera disponible après le 30 mars 2024 via un lien Formstack.

Les dérogations accordées par l'APT ne s'appliquent pas au processus de dérogation des Championnats nationaux de VC.

Une demande de dérogation ne garantit PAS qu'une dérogation sera accordée.